



Conditions de vente et de livraison

1. Généralités

Les conditions générales s'appliquent. Toutes les informations contenues dans la documentation sur les ventes et les produits sont sans engagement et peuvent être modifiées par Egger à tout moment.

2. Conditions de livraison

Les livraisons par camion s'effectuent franco de port au domicile du destinataire ou sur un chantier, le bon accès étant réservé. Pour les longueurs de 14 m ou plus, nous facturons un supplément de transport en fonction du coût. Les frais d'emballage, de déchargement et de transport (RPLP) ne sont pas inclus.

La surtaxe de transport (RPLP) suivante est facturée par commande :

Camion : 3,8% sur la valeur de la commande hors TVA, mais au moins Fr. 30.-.

Poste : au moins Fr. 15.-.

3. poste de montage

Les frais de montage et de mise en service des tubes en acier et des tôles laminées sont facturés à Fr. 8,50 par poste.

4. montant minimum de la facture

Pour les achats d'une valeur de marchandises inférieure à Fr. 25.00, un supplément pour petite quantité de Fr. 10.00 est facturé.

5. Reliquats

Nous nous réservons le droit de facturer les reliquats éventuels.

6. Certificats d'acceptation

Les certificats d'acceptation selon la norme EN 10204/2.2 sont facturés 25.- CHF, selon la norme - /3.1 B 35.- CHF par certificat.

7. Suppléments d'usine

Les suppléments temporaires des usines des fournisseurs seront facturés.

8. Conditions supplémentaires pour la location de matériel

La location de matériel de location est facturée au tarif journalier. Chaque appareil est soumis à un contrôle de fonctionnement avant la livraison et après le retour par le client. Les pièces défectueuses ou manquantes, les dommages, les frais de nettoyage, etc. seront facturés au client.

9. Juridiction

Le lieu de juridiction pour le vendeur et l'acheteur est le siège du vendeur. Toutefois, le vendeur est en droit de poursuivre l'acheteur à son siège social. Le rapport juridique est soumis au droit suisse.